BON A LANCER
DCMP - PAC

Christian BIAO AYEDEGUE

RÉP. DU BÉNIN
Directeur de Contrôle des Marchés Publics
PORT AUTONOME DE COTONOU

11/02/25

PORT AUTONOME DE COTONOU

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 12 Février *2025*

Pour les prestations de

MAITRISE D'OEUVRE COMPLETE POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA VOIE DE L'ACCES CENTRALISE VERS L'ACCES 7

Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_DT_102790

Source de financement : Budget Autonome

Gestion : *2025*

PORT AUTONOME DE COTONOU
DIRECTION DE CONTRÔLE DES MARCHES PUBLICS
BON A LANCER
Retiré, le 11/02/2025
Nom ALOKPO Salomé K.
Prénoms Salomé K.
Signature

Notifié au Directeur des Marchés Publics du PAC
Cotonou, le 11/02/2025
Pour Lancement Avis d'Appel d'Offres

Février 2025

Table des matières

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)..... 3

II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET..... 12

BON A LANCER
DCMP - PAC

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : Maitrise d'œuvre complète pour les travaux de prolongement de la voie de l'accès centralisé vers l'accès 7

Référence du marché : PI_DT_102790

Avis N° 001/2025/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 12 Février 2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics version n°1 du Port Autonome de Cotonou publié sur son tableau d'affichage et sur son site web www.portdecotonou.bj le 10 février 2025.
2. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget Autonome des fonds, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la Maitrise d'œuvre complète pour les travaux de prolongement de la voie de l'accès centralisé vers l'accès 7.
3. Les prestations comprennent **de façon générale,** une assistance technique de maitrise d'œuvre pour les travaux de prolongement de la voie de l'accès centralisé vers l'accès 7. **De façon spécifique,** cette mission portera sur les périmètres d'interventions suivants :

   - ✓ Phase préalable de consolidation du programme de la mission ;
   - ✓ Réalisation des études d'avant-projet sommaire à partir de l'état des lieux ;
   - ✓ Réaliser les études APD et consolider le cahier de charges techniques du projet ;
   - ✓ Assistance pour l'élaboration de DAO et sélection d'entreprises ;
   - ✓ Réalisation de la mission de suivi et de contrôle technique des travaux.

   Les prestations sont en lot unique et les variantes ne pourront pas être prises en considération.
4. Le délai de réalisation de la mission est de vingt-quatre (24) mois à raison de Six (06) mois pour la phase étude et de dix-huit (18) mois pour la phase travaux.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de

BON A LANCER
DCMP - PAC

fournir ces informations en ne dépassant pas quinze **(15) pages**. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste des candidats **au moins cinq (05) et au plus huit (08)** présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : **la méthode de sélection fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC).**

9. Aux dates et heures limites de dépôt des candidatures, un minimum de cinq (05) plis est requis obligatoirement pour procéder à l'ouverture, au cas contraire, une relance de dix (10) jours calendaires est faite à l'issu duquel il est procédé à l'ouverture et à l'analyse des manifestations d'intérêts, quel que soit le nombre de plis reçus.

   Au cas où le nombre de présélection est inférieur à cinq (05), le Directeur des Marchés Publics peut contacter directement d'autres cabinets en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations pour compléter la liste des présélectionnés à cinq (05) ou poursuivre la procédure avec le nombre présélectionné.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	**10 points**	- Activité du cabinet/firme s'inscrivant dans le domaine des études et contrôle des ouvrages de génie civil ou de génie rural.....**10 pts** - Activité n'ayant aucun rapport avec domaine des études et contrôle des ouvrages de génie civil ou de génie rural..... **00 pt**	Registre de Commerce et Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années (2013-2023) et de l'année en cours	**25 points**	• Pour les anciens cabinets/Firmes Avoir réalisé au minimum quatre (04) missions d'études et de contrôle des travaux de génie civil ou de génie rural. ✓ NE ≥ **4** missions ..... 25 points (**à raison de 6,25-points par mission)**	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)

BON A LANCER DCMP - PAC

		• **Pour les cabinets/Firmes naissants,** la notation sera identique à celle présentée ci-dessus mais en tenant compte du nombre de missions similaires du Chef de mission. ✓ NE ≥ 4 missions ... 25 points (**à raison de 6,25-points par mission)**	• ***Pour les cabinets/firmes naissants*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du chef de mission justifiées par le CV et les attestations de travail ou de services fait appuyés du contrat (page de garde et de signature) en lien avec les attestations de travail ou de services fait.
3. **Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2019-2023) et de l'année en cours**	**50 points**	• Pour les anciens cabinets/Firmes Avoir réalisé au moins Deux (02) missions d'études et contrôle de voiries ou d'assainissement d'un montant minimum de quatre-vingt-quinze millions (**95 000 000**) (de francs CFA HT ; ✓ NE ≥ 2 missions ... 50 points (**à raison de 25-points par mission)**	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)

		• Pour les cabinets/Firmes naissants, la notation sera identique à celle présentée ci-dessus mais en tenant compte du nombre de missions similaires du Chef de mission. ✓ NE ≥ 2 missions ... 50 points (**à raison de 25 points par mission)**	• ***Pour les cabinets/firmes naissants*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du chef de mission justifiées par le CV et les attestations de travail ou de services fait appuyés du contrat (page de garde et de signature) en lien avec les attestations de travail ou de services fait
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	**05 points**	• Note de présentation du Cabinet/firme ..... **03 points** ; • Organigramme .....**02 points**	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme

5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	**10 points**	**Liste du personnel comprenant :** 1- Un Chef de Mission, Ingénieur de conception en génie-civil ou génie rural (au moins BAC+5)……**03 pts** 2- Un expert en conception des ouvrages de génie civil, titulaire d'un (au moins BAC+5) en génie civil…… **01 pt** 3- Un expert en conception des ouvrages d'assainissement ayant le niveau Ingénieur de conception (au moins BAC +5) en génie civil……**01 pt** 4- Un expert hydraulicien ayant le niveau Ingénieur de conception (au moins BAC +5) en hydraulique ou génie rural……..……**01 pt** **5- Un** expert géomètre : ayant le niveau Ingénieur de conception (au moins BAC +5) en topographie/géomètre……..**01pt** 6- Un Contrôleur permanent : Technicien Supérieur de niveau BAC+2 ou BAC + 3 en génie civil ou hydraulique ou génie rural ……..**01 pt** 7- Un Contrôleur topographe : Technicien Supérieur de niveau (BAC+2 au moins) en topographie……**01 pt** 8- Un environnementaliste titulaire d'au moins Bac+5 en	Liste du personnel et copie simple des diplômes

BON A LANCER
DCMP - PAC

		génie de l'environnement.....**01 pt**	
TOTAL	**100**		

La note minimale requise pour être présélectionné est **soixante-dix (70) points** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être supérieur à huit (08). Au cas où le nombre de présélection est inférieur à cinq (05), le Directeur des Marchés Publics peut contacter directement d'autres cabinets en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations pour compléter la liste des présélectionnés à cinq (05) ou poursuivre la procédure avec le nombre présélectionné.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

BON A LANCER
DCMP - PAC

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou ; Courriel : fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : **Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, Route de la Marina,Cotonou (République du Bénin) de 08h-12h30 minutes et 14h-17h 30minutes (GMT +1) et/ou sur le site web www.portcotonou.bj.**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du ..12.../..février...../ **2025.** Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics **Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, Route de la Marina, Cotonou (République du Bénin).** Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web (sans objet) ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après **: Bureau 111 situé au Rez- de -chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou** au plus tard le ..26.../.02..../2025 à 10heures 00 min (heure de Cotonou). **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Direction des Marchés Publics**, le 26/02/**2025 à 10heures 30 minutes (heure de Cotonou).**

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant le Directeur des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

BON A LANCER
DCMP - PAC

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les **cinq (05)** jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les *cinq* **(05)** jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive du Directeur des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision du Directeur des Marchés Publics doit intervenir dans un délai de trois (03*)* jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus trois (03) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée au Directeur des Marchés Publics/structure déconcentrée pour ampliation.

15. Une visite de site groupée sera organisée par l'Autorité Contractante à l'intention des soumissionnaires le 19 février 2025 à 10 heures 30 minutes, (GMT+1). Le point de départ est la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou. L'accès dans l'enceinte portuaire est conditionné par le port obligatoire des équipements de protection individuelle (Casque de protection, Gilet de protection et chaussures de sécurité).

Cotonou le 12/02/2025

REP. DU BENIN
Directeur des Marchés Publics (D. M. P)
PORT AUTONOME DE COTONOU

Le Directeur des Marchés Publics,

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE

BON A LANCER
DCMP - PAC

MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;

3) le registre de commerce/les statuts ;

4) les preuves des expériences du cabinet/firme [*copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)*][1] ;

5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.[2]. ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

---

1 Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

[2] Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation